

BOUCHARDAISE

71^e édition

BIANNUELLE

MAI 2024



Chères Bouchardaises, Chers Bouchardais,

Nous venons de vivre un week-end pascal éprouvant. Cette crue a été soudaine avec une montée des eaux rapides.

L'EHPAD André Georges Voisin a dû être évacué dès le samedi soir. Nous avons eu régulièrement des réunions de crise avec M. Le Préfet, le Sous-Préfet et le Colonel du SDIS 37 pour faire des points réguliers sur l'évolution de la montée des eaux et savoir comment gérer les personnes évacuées de leur domicile. Vers 17h le dimanche, nous avons pris la décision difficile, fermer tous les accès à l'Île-Bouchard pour en sécuriser la zone.

Ces deux jours resteront gravés dans nos mémoires et soyons fiers de n'avoir eu aucune victime à déplorer.

Nous avons travaillé sans relâche à votre sécurité qui est restée ma préoccupation majeure et partagée par mon équipe municipale.

Maintenant toutes mes pensées vont aux sinistrés.

J'adresse tous mes remerciements aux corps d'état, à la représentation publique pour leur soutien dans cette épreuve, à mes adjoints et aux membres du conseil municipal présents dans la gestion de cette crise, aux employés municipaux, aux simples citoyens bénévoles venus aider lors de cette crue centennale. Merci pour cet élan de solidarité qui, dans ces moments de crise, fait la grandeur d'une société et cet esprit de responsabilité qui caractérise mon équipe dans les moments difficiles.

Je remercie également Madame la Ministre déléguée Prisca Thévenot, porte-parole du gouvernement, pour s'être déplacée à la rencontre de sinistrés.

Revenons aux préoccupations du quotidien : Les finances. Nous venons d'adopter le budget marqué par une rigueur certaine et des augmentations que j'ai voulu limitées et réduites au nécessaire pour ne pas entamer le pouvoir d'achat. C'est le cas des impôts fonciers dont la hausse est limitée à 1%. C'est le cas du tarif de l'eau où nous innovons en instituant une tarification progressive et vertueuse. C'est le cas aussi de l'assainissement où nous limitons la hausse à l'accomplissement des investissements nécessaires.

Malgré cela, la municipalité continue de mener des projets : le début des logements habitats seniors avec rénovation de l'espace de la gare, la fin des travaux de l'église Saint-Gilles qui ne coûteront quasiment rien à la commune grâce à la recherche de subventions et à la contribution de mécènes particuliers et institutionnels. Enfin nous avons lancé le projet de rénovation des sanitaires de l'école des deux rives (école primaire).

Malgré cela, la municipalité continue de préparer l'avenir comme les ZAER, un programme d'installation de nouveaux composteurs collectifs et de se mobiliser pour préparer un été festif avec le lancement d'une guinguette au bord de l'eau, le Comice du monde rural... Tout cela sans oublier le travail du quotidien. Et pour lequel, je remercie les agents de nous accompagner.

Je peux vous assurer de mon engagement et de ma volonté de tenir le cap avec l'appui de toute mon équipe municipale, tout en restant à votre écoute chères Bouchardaises et chers Bouchardais.

Je vous souhaite un beau printemps, une belle saison festive avec toujours le plaisir de pouvoir vous rencontrer pour échanger.

Et comme dit Gandhi, homme indien politique :

«La vie est un mystère qu'il faut vivre et non un problème à résoudre»

Avec toute ma considération

Nathalie VIGNEAU, Maire



Directrice de publication Nathalie Vigneau
Rédaction Conseil Municipal

Tirage 1000 exemplaires
Mise en scène graphique : ATELIER NOYANTAIS
Impression : IMPRIMERIE BERTON

Maire Nathalie VIGNEAU

16, place Bouchard - 37220 L'ÎLE-BOUCHARD
02.47.58.50.15

Ouvert du lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Jeu de 8 h 30 à 12 h 00

Fermé le samedi

accueil@mairie-ilebouchard.fr



INONDATIONS

Un arrêté interministériel du 10 avril 2024

reconnaît l'état de catastrophe naturelle. Nous avons informé les personnes sinistrées par le biais de l'application panneau pocket, le site internet de la mairie, la Nouvelle République et par courriel qu'elles disposent d'un délai de 30 jours à compter de la parution de l'arrêté au journal officiel pour transmettre ce document à leur assurance.

Pour votre information, concernant les biens communaux, la crue a occasionné des dégâts au niveau des chaudières de l'école élémentaire, de la mairie et du périscolaire et du centre municipal. D'importants dégâts ont été occasionnés promenade Jean Thibault, c'est pourquoi elle est interdite d'accès jusqu'à nouvel ordre. Nous continuons malheureusement de voir des personnes s'y rendre malgré l'interdiction ; nous en appelons à votre civisme pour respecter l'interdiction. L'unité fluviale s'est déplacée pour constater et réaliser un diagnostic technique et financier. Les premiers éléments sont alarmants. Les travaux de remise en état vont sans doute s'avérer très coûteux.



SÉCURITÉ aux abords du collège

La commune, le service territorial d'aménagement du territoire travaillent de concert depuis plusieurs mois afin de trouver des solutions pour sécuriser les abords du collège. Les entreprises locales concernées ont été concertées. Le projet a été présenté aux représentants du collège. Une réunion publique à laquelle ont été invités principalement les habitants du secteur concerné a eu lieu le 6 mai dernier. Ce projet a pour but de mettre la rue du collège en sens unique, dans le sens entreprises Durand/Stade.

Une piste cyclable et piétonne serait réalisée dans cette rue et un parking créé au niveau du parking du stade actuellement. L'heure est donc venue à l'expérimentation ! Elle sera mise en place dans les jours à venir. Merci d'être vigilants et de respecter la nouvelle signalisation.

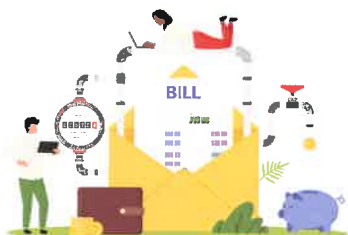


ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi AER) réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires de nouveaux leviers d'action et la

possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Comme vous le savez, la municipalité a défini des zones. Une concertation publique a été réalisée. Vous aviez jusqu'au 31 mars pour faire remonter vos remarques ou avis. Nous remercions les habitants s'étant emparés de ce dossier. Le Conseil municipal a délibéré le 9 avril dernier, après avoir recueilli l'avis favorable du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Les zones définies ont été transmises au référent préfectoral.



VEOLIA
SERVICE DE L'EAU

Les relevés de compteurs sont en cours. Ils s'achèveront, au plus tard le 15 mai 2024. Si l'agent réalisant cette relève n'a pas pu vous voir, vous avez dû être destinataire d'une carte bleue dans votre boîte aux lettres. Nous vous remercions de la compléter et la retourner à la mairie dans les plus brefs délais. Les personnes dont les compteurs n'ont pas été relevés et qui n'auraient pas encore eu la carte, vous pouvez venir la demander en mairie.

Un estimatif sera fait pour les personnes qui ne retourneraient pas la carte bleue avant le 15 mai.

A l'issue de ces relevés, les services de la mairie adresseront à Veolia une liste de 80 compteurs à remplacer. Les habitants concernés recevront un courrier de la part de la mairie fin août/début septembre leur demandant d'appeler

Veolia pour fixer un rendez-vous, afin qu'un agent de Veolia vienne remplacer le compteur. Malheureusement, beaucoup de personnes ayant été contactées de cette manière l'année dernière n'ont pas pris contact avec Veolia. Nous vous engageons vivement à le faire. L'eau est un bien devenu trop précieux pour que sa distribution soit ignorée et négligée. Chacun d'entre nous en est responsable.

Comme le prévoit la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, les services de l'eau et de l'assainissement aujourd'hui gérés par la commune, seront transférés à la communauté de communes Touraine Val de Vienne à compter du 1er janvier 2026. Les conditions de ce transfert ne sont aujourd'hui pas connues.



INFOS ADMINISTRATIVES

DISPOSITIF DE RECUEIL DES TITRES SÉCURISÉS

Nous vous engageons vivement à vérifier les dates de fin de validité de vos cartes d'identité et passeports, en particulier si vous envisagez de voyager prochainement à l'étranger, ou si vous devez passer un examen ou concours. Les délais de traitement des demandes par le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) se sont considérablement allongés ces dernières semaines. Il est donc important d'anticiper vos demandes. Des photos d'identité datant de moins de 6 mois doivent être impérativement produites.

Vous pouvez prendre rendez-vous

- ➔ **sur le site de la mairie**
<https://www.mairie-ilebouchard.fr/cartes-didentite-et-passeports>
- ➔ **Sur le site de l'Agence National des Titres Sécurisés**
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>
- ➔ **Par téléphone**
en contactant l'accueil de la mairie : **02.47.58.50.15**

Nouveau service : la certification de l'identité numérique

Depuis le 22 avril dernier, le service à la population vous propose un nouveau service : la certification de l'identité numérique.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle vous permet de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée. Prochainement, il sera possible d'accéder aux services présents sur FranceConnect+.

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, il faut :

- ➔ Avoir plus de 18 ans.
- ➔ Être en possession d'une nouvelle carte d'identité électronique
- ➔ Avoir un smartphone compatible pour télécharger l'application.

Ensuite, vous pourrez :

- ➔ Créer votre identité numérique France Identité.
- ➔ Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
- ➔ Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.
- ➔ Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

Alors n'attendez plus pour certifier votre identité numérique et faire votre procuration pour voter aux élections européennes le 9 juin prochain !

L'ILE AUX LIVRES BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la bibliothèque est gérée par la municipalité de l'Île Bouchard et est donc devenue bibliothèque municipale sous le nom de « L'Île aux livres », nom choisi par le Conseil Municipal d'Enfants (CME).

Steven PANNEAU, son responsable, enregistre sur ce premier trimestre une augmentation significative du nombre d'adhérents, ce qui en fait un lieu très fréquenté et attractif pour ces abonnés.

Pour permettre une ouverture de la bibliothèque malgré l'absence du responsable et afin de toujours vous accueillir au mieux, trois bénévoles ont accepté de suivre une formation qui leur a permis d'acquérir les bases des compétences nécessaires, et des conventions entre elles et la mairie ont été signées. Nous remercions Catherine, Josette et Michèle !

Pour rendre les lieux toujours plus agréables, du mobilier a été acheté une fois le budget voté, il est aujourd'hui en place.

De nombreux événements sont programmés au sein de la bibliothèque durant toute l'année. Des animations régulières sont aussi mises en place : la présence de l'association « La Tour des jeux » : jeux de société, qui sera présente tous les 3^e samedis du mois, « l'île aux histoires » : lecture de comptes pour les tous petits de 0 à 3 ans...tous les derniers mercredis du mois...

D'autre part, les bénévoles de l'association « Lire et Partager » continuent d'intervenir de façon active et régulière au sein de ce lieu et nous les en remercions.

Pour découvrir ou redécouvrir « L'île aux livres », vous êtes attendus le mardi de 15h30 à 19h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Tarifs : gratuit pour les moins de 18 ans. Une cotisation de 6€ par an pour les plus de 18 ans.

L'ÎLE AUX LIVRES c'est aussi un lieu où s'installer pour bouquiner, travailler, papoter, partager.....alors venez !





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- ▶ Mercredi 08 mai
COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

- ▶ Mercredi 22 mai
SOIRÉE «ROSES» POUR LE COMICE

- ▶ Samedi 25 mai
JOURNÉE CITOYENNE

- ▶ Samedi 22 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE - FEU DE SAINT JEAN

- ▶ Mercredi 26 juin
DESTINATIONS OLYMPIQUES

- ▶ Vendredi 28 juin
FÊTE DES ÉCOLES

- ▶ Samedi 13 juillet
L'ILE EN FÊTE - FEU D'ARTIFICE

- ▶ Dimanche 14 juillet
CÉRÉMONIE

- ▶ Vendredi 26 juillet
MARCHÉ GOURMAND (COMITÉ DES FÊTES)

- ▶ Vendredi 30 août
**DON DU SANG
AU CENTRE MUNICIPAL**

- ▶ Vendredi 30 août
MARCHÉ GOURMAND (COMITÉ DES FÊTES)

- ▶ Samedi 07 septembre
**FORUM DES ASSOCIATIONS
AU CENTRE MUNICIPAL**

- ▶ Week-end du 14 & 15 septembre
COMICE RURAL DU BOUCHARDAIS

- ▶ Samedi 05 octobre
REPAS DE L'AUTOMNE

- ▶ Dimanche 20 octobre
OCTOBRE ROSE

LE MARCHÉ DU SAMEDI MATIN



La commune reprendra la gestion du marché du samedi matin à compter du 1^{er} juillet prochain. Il était jusqu'alors géré par un délégataire. Nous aimerions voir ce marché se développer afin de pouvoir vous proposer un maximum de produits locaux, vendus en circuit court. Pour ce faire, nous recherchons activement des

commerçants qui voudraient venir s'installer sur la place Bouchard tous les samedis matins. Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des commerçants intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil de la mairie qui vous donnera toutes les informations nécessaires, disponibles aussi sur le site internet de la mairie.



Du yoga à L'Ile-Bouchard Association Sadhana Yoga

Des cours de yoga sont dispensés près de chez vous, depuis plus de 25 ans ! C'est un yoga destiné à tous : hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, débutants ou non, souples, moins souples ... (Hatha Yoga – méthode Eva Rushpaul). Notre yoga s'adapte à nos élèves... et non l'inverse ! ... et forcément dans la bonne humeur ! Pour le découvrir, possibilité de venir assister à un de nos cours, à tout moment de l'année (hormis pendant les vacances scolaires), le mercredi, à 17 heures ou à 18 h 15, dans le dojo du Centre Sportif Michel Jolit, rue du Collège.

Renseignements : Armelle Boschat – professeure de yoga - 06 87 70 29 45



La croix rouge recherche
des bénévoles pour tenir
UNE ÉPICERIE SOCIALE
à partir
du 1^{er} septembre 2024.

**Renseignements au
06 85 69 33 32 ou 06 87 46 08 53**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE

App Store Google Play



Allez sur le site internet de la mairie
pour avoir encore plus d'informations !

www.mairie-ilebouchard.fr

